

fois en vingt-quatre heures. En trois jours, il a été remédié à un cas pareil après un incendie à Paimpoul, près de Saint-Pol-de-Léon, sans douleur, aucune pour le malade.

Les glands comme poison pour les jeunes bêtes à cornes

M. Charles Jobez assure que les glands empoisonnent les jeunes bêtes à cornes, alors surtout qu'ils sont consommés avec excès. Dans certaines circonstances les 3/4 des bêtes malades succombent. Avis donc aux habitants des campagnes.

Destruction des chenilles par les fourmis

M. Ritter assure que les fourmis sont un auxiliaire puissant pour détruire les chenilles. On trouve dans les bois de sapins et de pins d'énormes fourmillières employées avec grand succès contre des chenilles qui dévoraient des plantations de choux. Ces fourmis ont été mises dans un sac et jetées sur les choux attaqués. Immédiatement les fourmis se sont mises à l'œuvre, elles ont saisi les chenilles et ne les ont plus lâchées. Ces insectes malfaisants se sont éloignés en toute hâte, comme s'ils comprenaient le danger et le lendemain on n'en voyait plus un seul dans la pièce de choux, on les trouvait mourants attachés par paquets au murs du jardin. Les forestiers allemands protègent les fourmis, parce qu'ils savent qu'elles rendent des services, aussi leur enlèvement dans les forêts est interdit. Il est bien facile d'essayer ce procédé et de savoir s'il donne des résultats.

College de Ste. Anne

PERSONNEL :

Les élections ont donné lieu aux changements suivants :

Révd. H. Kéronac, Procureur,
Révd. W. Tremblay, Directeur des Ecoliers.
Révd. Jos. O. Faucher, Directeur de l'Ecole d'agriculture.

10. Le prix de la pension pour l'année scolaire, \$100, payables en trois termes, d'avance : le premier, à la rentrée ; le second, au 10 décembre ; le troisième, au 20 mars.

20. On ne déduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, non plus que sur le dernier à l'égard de ceux qui sortent avant la fin de l'année. Dans le cours de l'année, il n'y a déduction que pour absence d'au moins deux mois consécutifs.

30. Aucun élève n'est reçu sans avoir payé les arrérages des années précédentes.

40. Le Collège procure toutes les fournitures classiques au plus bas prix possible.

50. On pourra se procurer aussi au Collège le lit complet, ou seulement couchettes et matelats à aussi bas prix possible.

60. Le Collège tient constamment ouverte une infirmerie pour les élèves malades, moyennant quinze centins par jour en sus de la pension ordinaire. On peut s'abonner chez le Médecin pour \$2. par année.

DÉPENSES ACCESSOIRES :

Musique.—Usage des pianos et leçons.....\$15.00
Violons ou autre instrument, leçons..... 3.00
Dessin paysages,—à part les fournitures,—leçons.... 2.00

N. B.—La rentrée des pensionnaires aura lieu le 5 septembre prochain, et les classes rouvriront le 6 septembre au matin.

F. BUTEAU, Ptre.
Supérieur.

Sté. Anne de la Pocatière, 20 Août 1872.

COUVENT DE STE. ANNE DE LA POCATIERE

La rentrée des élèves de cette institution aura lieu le DEUX SEPTEMBRE prochain, et l'ouverture des Classes le 3 Septembre au matin.

Le prix de la pension, par mois.....\$5.00
Pour le piano.....1.50
Pour le dessin.....0.50
Pour le lavage.....0.50

Ce magnifique Couvent, qui a été inauguré il n'y a que quelques mois, vient d'être entièrement terminé, et tout y récite une science parfaite des exigences de la santé, et de la sécurité. Les appartements sont spacieux, bien éclairés, la ventilation parfaite. Il y a Chapelle, salle d'étude, salle de couture, salles de récréation, et une immense galerie où les élèves pourront prendre leurs récréations au cas de pluie. Le dortoir occupe un étage et offre toutes les commodités possibles. Le site de cette superbe bâtisse commande une superbe vue.

Cette institution dirigée par des Religieuses remplies de dévouement est digne d'une haute recommandation.

On y enseigne le français, l'histoire, l'arithmétique, la géographie, la calligraphie, la littérature, la musique, le chant, la couture, etc., etc.

L'enseignement de l'anglais forme aussi une partie du programme de cette institution. Pendant une partie de la récréation du midi, on obligera les élèves à ne parler qu'en anglais. Cette récréation, présidée par une maîtresse anglaise, aura l'avantage d'initier les enfants à une langue devenue nécessaire.

Les élèves-pensionnaires, à tour de rôle, devront être initiées aux travaux de la maison ; par cela, elles acquerront le secret de l'économie domestique, sans nuire à leurs études ordinaires.

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce département à Ottawa, jusqu'à MIDI, LUNDI, le 30 SEPTEMBRE prochain, pour la construction de phares aux places ci-dessus mentionnées, savoir :

POINTE A MAQUEREAU, comté de Bonaventure, Québec.

CAP WHITTLE, Labrador;
MATANE ou METIS, Comté de Rimouki;
ILE DE LA MAGDELEINE, Magdeleine;
POINTE GASPÉ, Comté de Gaspé;
PORTNEUF, Comté de Saguenay;
BAIE ST. PAUL, Comté de Charlevoix;
CAP DESPAIR, Comté de Gaspé

Aussi pour la construction de sifflets d'alarme et d'édifices à Cap Ray, Terre-neuve, Iles de la Magdeleine et Pointe de Gaspé.

Les plans et spécifications de tous ces travaux peuvent être vus le et après le 1er SEPTEMBRE prochain au bureau de l'Agent du département à Québec où les soumissionnaires peuvent aussi obtenir des blancs de soumissions.

Les plans pour les phares et les édifices dans le Comté de Gaspé et pour le phare à la Pointe à Maquereau peuvent aussi être vus au bureau de Joseph Edan, écuyer, maître du Havre, Gaspé ; et pour le phare de la Pointe à Maquereau au bureau du Dr. Robitaille, M. P., New-Carlisle.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

P. MITCHELL,
Ministre de la Marine et de Pêcheries.

Département de la Marine et
des Pêcheries.
Ottawa, 15 juin 1872